

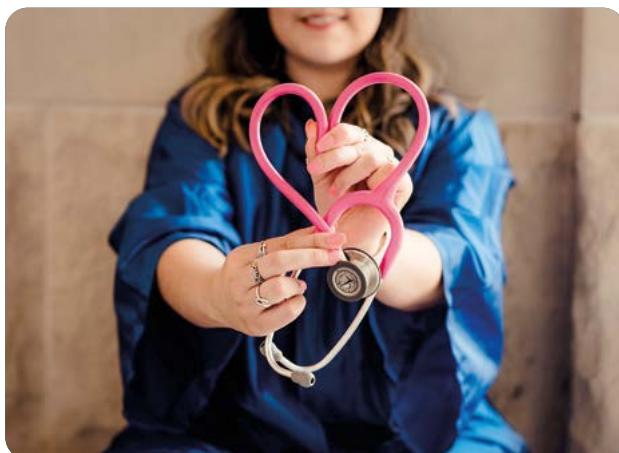
# POUR UN AVENIR JUSTE, HUMAIN ET DURABLE DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

## CARTE BLANCHE DES DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES DU 4<sup>e</sup> DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE

© thirdman (pexels)

Nous savions que l'enseignement en soins infirmiers dispensé en 3 ans et demi dans l'enseignement secondaire complémentaire était amené à évoluer. Mais la lecture des mots du cabinet de Madame Glatigny a été une véritable douche froide : « *Suppression, dès 2026, du 4<sup>e</sup> degré du plein exercice en soins infirmiers.* »

C'est avec consternation et incompréhension que nous avons reçu cette annonce. Ces mots nous parviennent via mail, vers la mi-septembre, alors que la rentrée bat son plein, avec son lot de préoccupations et de défis, et que des élèves engagés dans le parcours d'infirmier hospitalier euromobile ont entamé leurs premières semaines de cours, plongés dans une formation à la fois exigeante et porteuse de sens. Personne ne s'attendait à un tel calendrier et à un bouleversement aussi important !



© Patty Brito (unsplash)

Ce sont en fait quatre changements radicaux et simultanés qui sont venus nous frapper de plein fouet :

- 1. La fin du brevet infirmier hospitalier sans délai.**  
Nous ne le savions pas : c'était la dernière rentrée dans la formation d'infirmier hospitalier que nous venions de vivre en août 2025 ! Or, chacun était persuadé que la formation d'infirmier hospitalier (IH) serait maintenue quelques années, le temps que l'assistant en soins infirmiers (ASI) trouve son public. Pourquoi un arrêt si abrupt ? Il nous est possible de nous conformer à la nouvelle directive européenne (mars 2026). Faire coexister les deux formations dans un premier temps était le scénario le plus favorable à une transition réaliste.
- 2. L'avènement de la formation d'ASI, fonction encore méconnue.**  
Nous devrons former à un nouveau métier en soins infirmiers dès la rentrée 2026... Métier qui n'existe pas encore dans les institutions de soins et que personne ne connaît. Comment y attirer des élèves dans un délai si court ?
- 3. La fin de la formation en soins infirmiers dans l'enseignement secondaire complémentaire.**  
L'avenir s'écrira exclusivement dans l'enseignement pour adultes qui n'a pas les mêmes normes et fonctionnement. Ce n'est pas une transformation du 4<sup>e</sup> degré, mais bien sa disparition qui est décidée.
- 4. La question de l'année préparatoire est alors à peine abordée.**

À la mi-septembre, non seulement nous ne savons pas ce que les élèves inscrits en année préparatoire depuis fin août 2025 pourront faire ensuite, mais en plus, nous ignorons tout de l'avenir de cette année si précieuse, qui est bien plus qu'une porte d'entrée vers le parcours scolaire qui suit ! L'année préparatoire, c'est pour beaucoup le point de départ d'une nouvelle vie. Il est essentiel que ce tremplin de justice sociale trouve un nouveau déploiement dans le futur.



La temporalité imposée pour tous ces bouleversements, est tout simplement inacceptable : à ce jour, aucun texte législatif, ni aucun programme officiel n'existe encore alors que la mise en œuvre de la nouvelle formation et la disparition de l'ancienne sont toutes deux prévues pour août 2026 ! Les écoles et leurs équipes pédagogiques n'auront que quelques semaines pour tout mettre en place, tout en devant assurer les apprentissages, puis les examens théoriques et leurs corrections, les examens de pratique professionnelle, les conseils de classe et la communication avec les partenaires de stage. Comment envisager une rentrée scolaire dans une nouvelle formation dans de telles conditions ?

Depuis des décennies, la formation en soins infirmiers du 4<sup>e</sup> degré répond à une commande sociale forte. Ce 4<sup>e</sup> degré, ce sont près de 5 500 élèves, accompagnés par des centaines d'enseignants et d'autres membres du personnel :

## Nous demandons avec fermeté :

- Une reconnaissance équitable et cohérente du nouveau professionnel en soins infirmiers de niveau 5, avec un intitulé valorisant. En Flandre, la nouvelle formation s'intitulera graduat infirmier en soins de base. En FWB : assistant en soins infirmiers. Pourquoi une telle différence de terminologie ? Pourquoi une dévalorisation sociale et professionnelle si marquée côté francophone ? Le personnel soignant formé en Fédération Wallonie-Bruxelles aurait-il moins de valeur que celui formé en Flandre ? Pourtant, le programme sera similaire, la durée de formation aussi et la fonction dans les institutions de soins identique. Mais la reconnaissance, elle, semble toute autre.
- Le nom donné à une formation n'est pas anodin : il influence la posture professionnelle, la motivation des élèves et des soignants. Et dans un contexte de pénurie de personnel infirmier, chaque mot compte.
- La reconnaissance des compétences théoriques et pratiques acquises par les élèves, et de leur apport essentiel dans les structures de soins.
- La survie des écoles de l'actuel 4<sup>e</sup> degré et la valorisation de l'expertise pédagogique de ses membres du personnel grâce à :
  - une analyse fine des impacts sur chaque établissement, suivie par des prescrits légaux sur mesure, avec maintien de l'emploi ;
  - la gestion autonome par les écoles du 4<sup>e</sup> degré actuel de la nouvelle formation au sein de l'enseignement pour adultes, pendant au moins 10 ans.
- Le droit pour chaque élève actuellement inscrit (en année préparatoire et en infirmier hospitalier) de terminer son cursus et d'obtenir le titre d'infirmier hospitalier exerçant la fonction d'infirmier responsable en soins généraux euromobile.

éducateurs, équipe de direction, économies, techniciens de surface, ouvriers.... C'est aussi un réseau de milliers de professionnels diplômés, indispensables à notre système de santé, engagés au quotidien dans les institutions hospitalières et extrahospitalières, au cœur de services aigus, spécialisés ou chroniques, où leur expertise fait la différence.

Ce métier de soin exige, de la part des autorités politiques, une posture cohérente : prendre soin des élèves, des enseignants, et de l'ensemble des équipes éducatives. On ne réforme pas un métier de soin sans prendre soin de ceux qui le transmettent !

## Nous demandons des transitions justes, humaines et durables

- L'assurance que les élèves, actuels et futurs, ne subiront aucun impact financier négatif, notamment en matière de bourses d'études ou d'aides.
- L'accessibilité passe aussi par le maintien d'une année préparatoire, tellement précieuse pour certains publics qui deviennent ensuite des soignants résilients.
- Un continuum de formation, y compris avec l'aide-soignant. Il est nécessaire d'obtenir une réelle reconnaissance des acquis pour les élèves, autant pour ceux qui sont aides-soignants que pour ceux qui souhaiteront effectuer une passerelle vers d'autres formations.
- Une communication claire et proactive, à minima de la FWB, sur la nouvelle formation en soins infirmiers. Les citoyens, les milieux de soins, les élèves et les professionnels ont besoin d'une information claire et accessible sur les compétences acquises, la place et le rôle de ces professionnels dans les structures de soins, ainsi que sur les passerelles possibles vers d'autres formations ou spécialisations.

Dans un contexte de pénurie et de transformation du secteur, la transparence et la valorisation de cette formation sont indispensables pour garantir la reconnaissance, l'attractivité et la cohérence du parcours proposé.

Nous demandons des transitions justes, humaines et durables pour le brevet infirmier hospitalier, pour le futur professionnel des soins infirmiers qui sera bientôt formé, pour l'année préparatoire, pour chaque école, avec ses spécificités, pour tous les acteurs : élèves, enseignants, directions, partenaires de stage.

Enfin, nous réaffirmons notre volonté de collaborer étroitement avec le cabinet de la ministre, dans un esprit de dialogue constructif, pour garantir un avenir digne et cohérent à la formation en soins infirmiers.

- Les directions et directions adjointes du 4<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire catholique